

Une excellente opportunité !



Le Pôle de compétitivité AXELERA, en lien avec les services économiques et internationaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes vous propose de prendre part à une mission « environnement » en Chine, à Shanghai, du 21 au 24 novembre 2017, en présence les 23 et 24 novembre de M. Yannick Neuder, Vice-président de la Région, délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Ainsi, la filière cleantech d'Auvergne-Rhône-Alpes se présentera de façon coordonnée et officielle pour conquérir le marché chinois.

1

Éléments de contexte :

La Chine, marché-continent incontournable par son potentiel, est un pays stratégique pour les adhérents AXELERA. Le pôle y accompagne ses adhérents de façon régulière depuis 2011.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes mène depuis plus de 30 ans un partenariat privilégié avec la Municipalité de Shanghai. Un nouveau mémorandum de coopération, notamment centré sur la thématique environnement, a été signé en février 2017.

Le pôle AXELERA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaitent allier leurs réseaux d'influence, tant en région qu'à Shanghai, pour permettre la réussite d'une mission « environnement » mixant rencontres officielles et rencontres commerciales.

Merci de nous faire part de votre intérêt pour la mission avant le 6 octobre.

Une réunion d'information sur la mission est programmée le 16 octobre à 10h au siège de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Esplanade François Mitterrand, 69002 Lyon.

En partenariat et en coopération avec

Planning prévisionnel (A CONFIRMER) :

- Pour les 21 et 22 novembre : à préciser une fois la délégation AXELERA constituée
- Pour les 23 et 24 novembre : à valider et confirmer par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la Municipalité de Shanghai

	Mardi 21 novembre	Mercredi 22 novembre	Jeudi 23 novembre	Vendredi 24 novembre
Matin	Accueil de la délégation AXELERA - Atelier collectif "opportunités du marché environnemental en Chine"	Session de pitches entre entreprises de la délégation et donneurs d'ordre qualifiés - Temps de networking	Réunion de travail avec le Bureau de protection de l'environnement de la Municipalité de Shanghai - Audience officielle avec le Vice-Maire de Shanghai en charge de la protection de l'environnement	Possibilité d'accompagner le Vice-Président en fonction de son agenda - En option avec le prestataire : RDV B2B individuels (tarif : 2000€/programme)
Déjeuner	Déjeuner collectif	Déjeuner collectif avec les donneurs d'ordre	Déjeuner officiel offert par la Municipalité de Shanghai	
Après-midi	Visite collective chez un grand compte (chinois ou étranger) - Possibilité d'aller sur le salon Waterchem China pour les entreprises intéressées	Visite collective d'un site industriel	Point presse - Séminaire économique - Cocktail de networking à l'issue du séminaire	
Soirée	Libre	Libre ou dîner avec la délégation régionale	Libre	Vol de retour pour Lyon

TARIFS indicatifs et des aides proposées :

- La mission commence le mardi 21 novembre à 8h30 à Shanghai et se termine jeudi 23 novembre au soir à Shanghai (ou le 24 novembre en fonction de l'agenda qui sera défini).
- La mission régionale est ouverte à l'ensemble des adhérents AXELERA (laboratoires, centres techniques, universités, entreprises).
- La participation à la journée du 23 novembre est gratuite. Elle est réservée en priorité aux entités ayant effectué le programme AXELERA des 21 et 22 novembre.
- Des subventions régionales seront allouées aux start-ups et PME régionales adhérentes du Pôle (selon éligibilité - nous contacter). Ces subventions couvrent
 - o 40% du prix du programme
 - o 40% des frais de déplacement
 - o 40% des frais de séjour sur place (selon un per diem maximum de 217€/ jour)
- La mission régionale sera ouverte, dans un 2^e temps, à toutes les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le tarif définitif de la mission sera ajusté en fonction du nombre de participants
- Le tarif exclut les vols, les hébergements et les déjeuners/diners non mentionnés dans le programme

Récapitulatif :

En € HT		Coût du programme si 5 participants	Coût du programme si 7 participants	Coût du programme si 10 participants
Coût du programme des 21 et 22/11 Pour chacun des participants		1 150€	850€	600€
Pour les PME régionales éligibles aux subventions Trois reversements d'AXELERA post mission	Reversement relatif au coût de la mission	460€	350€	250€
	Reversement relatif aux frais de déplacement à Shanghai	520€	520€	520€
	Reversement maximum relatif au séjour sur place (4 jours)	350€	350€	350€

Les aides seront reversées après la mission par le Pôle AXELERA, sur présentation d'une facture et de justificatifs (nous consulter).

BULLETIN d'INSCRIPTION A RENVOYER AVANT LE 6 OCTOBRE 2017

Contact : Sophie Mazet, chargée des missions internationales d'AXELERA :
sophie.mazet@axelera.org / +33 6 44 11 84 58

Entité
Nom – Prénom
Fonction
Téléphone – Email

Un acompte de **350€HT** soit **420€ TTC** est payable à la commande.

Un récapitulatif financier indiquant le prix du programme ainsi que les subventions régionales auxquelles votre entité peut avoir droit vous sera envoyé par AXELERA en fin de mission afin d'établir la facturation. Ce récapitulatif pourra prendre en considération les frais et débours pris à la charge d'AXELERA pour des dépenses non prévues dans la description initiale de la prestation. Ces dépenses seront refacturées au participant à l'opération sur la base des frais réels engagés par AXELERA pour le compte du participant.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

4

A. PARTICIPATION

1. Toute entité souhaitant participer à la mission doit faire parvenir à AXELERA avec le bulletin d'inscription un chèque d'acompte de 420 € TTC avant le 6 octobre 2017). A défaut, AXELERA peut décider de refuser la participation de l'entité. A compter de la date d'envoi du bulletin d'inscription (cachet de la poste faisant foi), l'entreprise dispose d'un délai de 3 jours francs pour se rétracter. Elle en informe AXELERA par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise et la rétractation donne lieu au remboursement intégral.

2. AXELERA vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de la participation.

B. ANNULATION

1. AXELERA se réserve le droit d'annuler la mission en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Dans ce cas les sommes perçues par AXELERA feront l'objet d'un avoir ou d'un remboursement. Il ne pourra être exigé de AXELERA aucune indemnisation.

2. En cas d'annulation du fait de l'entreprise, les frais de séjours engagés ne pourront être remboursés.

3. Le présent règlement est soumis à la loi française.

C. ASSURANCE

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée de la mission. La présente inscription ne comprend pas d'assurance responsabilité civile pour le participant. L'assurance rapatriement, maladie ..., est à la charge de chaque participant.

En partenariat et en coopération avec